

4M FERMETURES
Société par Actions Simplifiée

Capital Social: 10.000€
Siège Social : 2012 Avenue de Toulon
83260 LA CRAU (VAR)

R. C. S. TOULON 811 882 281

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 OCTOBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE TRENTE OCTOBRE
A HUIT HEURES

AU siège de la société **4M FERMETURES** situé 2012 Avenue de Toulon 83260 LA CRAU, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Président.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Fabrice MOSA.

Invitée : La Société LES 4 ORTEGA est présente, elle est représentée par Monsieur Romain ORTEGA son Président.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable et arrêtée par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents représentés ou ayant votés par correspondance, possèdent, l'intégralité des actions formant le capital social et ayant droit de vote.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la société,
- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les pouvoirs des associés représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- Les copies des lettres de convocation,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

A la demande du Président, les associés déclarent que les formalités légales de convocation édictées par les textes légaux et réglementaires n'ont pas été respectées, mais que cependant le rapport de la Présidence et le texte des résolutions ont été tenus, au siège social, à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion dont ils étaient informés depuis plusieurs semaines, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la Présidente.

L'assemblée générale sur sa demande lui donne acte de ses déclarations. En conséquence, les associés déclarent à l'unanimité confirmer la validité de la présente réunion et renoncer expressément à toute action en nullité de la présente assemblée.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

¹
de CM
AP FT

- Autorisation donnée aux associés Monsieur Fabrice MOSA et Madame Cindy MOSA de céder leurs titres et agrément.
- Autorisation de nantissement des titres de la Société
- Démission du Président
- Nomination d'un nouveau Président
- Modification corrélative des statuts
- Autorisation de signer une convention de trésorerie avec la Société LES 4 ORTEGA
- Questions diverses.
- Pouvoirs en vue des formalités.

La Société LES 4 ORTEGA est présente, elle est représentée par Monsieur Romain ORTEGA son Président en vue d'obtenir :

- Son agrément en qualité de nouvelle associée,
- Sa nomination en qualité de nouvelle Présidente.

Puis lecture est donnée par le président du rapport de la Présidence.

Enfin, il déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION. / AUTORISATION DONNEE AUX L'ASSOCIES DE CEDER LEURS TITRES; ET AGREMENT DE LA NOUVELLE ASSOCIEE.

L'Assemblée des Associés après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'autoriser les cessions d'actions suivantes :

Cession par **Monsieur Fabrice MOSA**, né le 10 novembre 1964 à BRON (RHÔNE), demeurant 97, Chemin de Cabro 83320 CARQUEIRANNE (VAR), des HUIT CENTS (500) ACTIONS qu'il possède au sein du capital social de la Société 4M FERMETURES.

Cession par Madame Cindy MOSA, née le 18 juin 1986 à BETHUNE (PAS-DE-CALAIS), demeurant 8 Impasse du Pin d'Alep 83660 CARNOULES (VAR), des CENT (100) ACTIONS qu'elle possède au sein du capital social de la Société 4M FERMETURES.

L'Assemblée des Associés après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence, décide d'agréer en qualité de nouvel associé, conformément à la loi et aux règles d'agrément énoncées à l'article 2 des statuts de la Société:

La Société LES 4 ORTEGA, Société par Actions Simplifiée au capital social de 1.000.00 euros, dont le siège social est situé 57 impasses des Amandiers - Quartier Labaou 83136 ROCBARON (VAR), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DRAGUIGNAN sous le n° 934 586 413, représentée par Son Président en exercice Monsieur Romain ORTEGA.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION. / AUTORISATION DE NANTISSEMENT DES TITRES DE LA SOCIETE 4M FERMETURES

La Collectivité des Associés après avoir entendu la lecture du rapport du Président et à la suite de la demande de la Société LES 4 ORTEGA cessionnaire des actions de la Société 4M FERMETURES décide, sous la condition suspensive de la réalisation des cessions objet de l'agrément délivré à la résolution précédente, de donner son consentement à l'affectation en nantissement au profit de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PROVENCE CÔTE D'AZUR, société coopérative à capital variable, dont le siège social est situé, Avenue Paul Arène 83300 DRAGUIGNAN (VAR), immatriculée au RCS DRAGUIGNAN numéro 415 176 072 :

2
OK CM
AP FT

Du Compte de Titres Financiers ouvert au nom de l'Emprunteur sur les livres de la Société 4M FERMETURES et sur lequel compte gagé seront inscrits les titres financiers suivants :

- 900 actions, d'un montant nominal de 100 Euros, émises par la société 4M FERMETURES, SAS au capital de 10.000 Euros ayant son siège social 2012 Avenue de Toulon 83260 LA CRAU (VAR), immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de TOULON sous le numéro 811 882 281.

Sont expressément exclus de l'assiette dudit nantissement les fruits et produits de ces actions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION / DEMISSION DE MONSIEUR FABRICE MOSA DE SON MANDAT DE PRESIDENTE ET NOMINATION DE LA SOCIETE LES 4 ORTEGA AU POSTE DE PRESIDENTE

L'Assemblée des Associés accepte la démission de Monsieur Fabrice MOSA de son Mandat de Président, elle se prononcera sur le quitus à lui accorder pour sa gestion dans l'exercice de son mandat lors de l'Assemblée générale qui se réunira pour valider les comptes de Cession.

En remplacement de Monsieur Fabrice MOSA, démissionnaire de ses fonctions à compter du 22 novembre 2024 minuit, La Collectivité des Associés décide de nommer en qualité de Présidente, **la SAS LES 4 ORTEGA** Société par Actions Simplifiée au capital social de 1.000,00 euros, dont le siège social est situé 57 Impasses des Amandiers - Quartier Labaou 83136 ROCBARON (VAR), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DRAGUIGNAN sous le n° 934 586 413, représentée par Monsieur Romain ORTEGA, son Président en exercice, à compter du **23 novembre 2024** zero heure pour une durée illimitée.

Monsieur Romain ORTEGA, ici présent et intervenant, déclare au nom et pour le compte de la Société LES 4 ORTEGA accepter les fonctions de Présidente qui viennent de lui être confiées.

La Présidente exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux statuts.

La Présidente représente la Société dans ses rapports avec les tiers. A ce titre, elle est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société ; elle les exerce dans la limite de l'objet social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION / AUTORISATION DONNEE A LA PRESIDENTE DE SIGNER UNE CONVENTION DE TRESORERIE AVEC LA SOCIETE LES 4 ORTEGA

L'Assemblée des Associés décide, sous condition suspensives de la réalisation des cessions des Titres de la Société appartenant à Monsieur Fabrice MOSA et à Madame Cindy MOSA à la Société LES 4 ORTEGA, d'autoriser la Présidente, à signer et accepter pour le compte et au nom de la société 4 M FERMETURES avec la Société LES 4 ORTEGA une convention de trésorerie aux termes de laquelle les Sociétés 4 M FERMETURES et LES 4 ORTEGA pourront s'accorder des avances de trésorerie au bénéfice de l'une ou de l'autre dans l'objectif de réaliser leurs objectifs de développement.

Ces avances seront consenties en fonction des besoins et des disponibilités de chacune et rémunérées annuellement au taux de l'intérêt légal.

Le calcul et le versement des intérêts seront effectués le 31 décembre de chaque année.

Ladite convention sera conclue pour une durée indéterminée à compter du jour de sa signature. Chacune des parties pourra la dénoncer à tout moment suivant un préavis de SIX (6) mois notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'autre partie.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

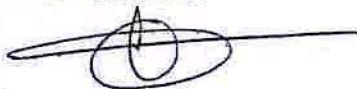
CINQUIEME RESOLUTION / POUVOIR EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée des Associés délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par la Présidente et les associées présentes ou leur mandataire.

Madame Cindy MOSA - Associée



La Société LES 4 ORTEGA

Représentée par Monsieur Romain ORTEGA

« Bon pour acceptation du mandat de Présidente »



Monsieur Fabrice MOSA - Associé



Monsieur Fabrice MOSA - Président



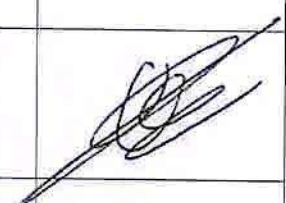
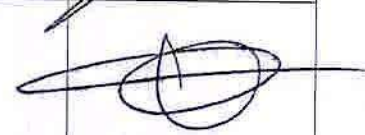
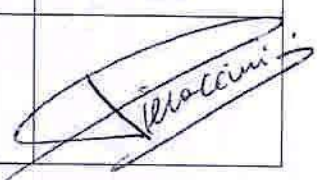
4M FERMETURES
Société par Actions Simplifiée

Capital Social: 10.000€
Siège Social : 2012 Avenue de Toulon
83260 LA CRAU (VAR)

R. C. S. TOULON 811 882 281

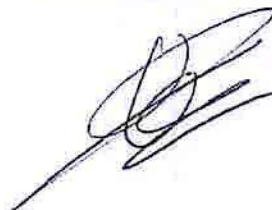
PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 30 OCTOBRE 2024

<u>ASSOCIES</u> Prénom, nom, adresse	<u>ACTIONS</u>	<u>VOIX</u>	<u>MANDATAIRE</u>	<u>SIGNATURE</u>
Monsieur Fabrice MOSA 97, Chemin de Cabro 83320 CARQUEIRANNE (VAR)	"900" actions	"900" voix		
Madame Cindy MOSA 8 Impasse du Pin d'Alep 83660 CARNOULES (VAR)	"100" actions	"100" voix		
Monsieur Antoine PIERACCINI 12, Chemin des Roubeauds 13500 MARTIGUES (BDR)	"100" actions	"100" voix		

Le Président certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que TROIS actionnaires sont présents ou représentés, totalisant 1.000 ACTIONS ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 1.000 voix.

Le Président
Monsieur Fabrice MOSA



5
on CM
AP FM

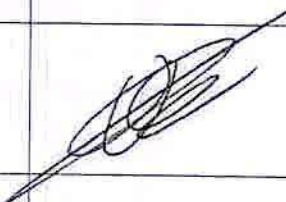
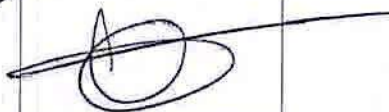
4M FERMETURES
Société par Actions Simplifiée

Capital Social: 10.000€
Siège Social : 2012 Avenue de Toulon
83260 LA CRAU (VAR)

R. C. S. TOULON 811 882 281

BORDEREAU DE RECEPISSE DE REMISE EN MAINS PROPRES DES CONVOCATIONS
À L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 30 OCTOBRE 2024

<u>ASSOCIES</u> Prénom, nom, adresse	<u>ACTIONS</u>	<u>VOIX</u>	<u>DATE DE</u> <u>REMISE EN</u> <u>MAIN PROPRE</u>	<u>SIGNATURE</u>
Monsieur Fabrice MOSA 97, Chemin de Cabro 83320 CARQUEIRANNE (VAR)	"900" actions	"900" voix		
Madame Cindy MOSA 8 Impasse du Pin d'Alep 83660 CARNOULES (VAR)	"100" actions	"100" voix		
Monsieur Antoine PIERACCINI 12, Chemin des Roubeauds 13500 MARTIGUES (BDR)	"100" actions	"100" voix		

Les soussignés certifient avoir reçu en main propre contre signature sur le présent bordereau de récépissé

- 2024
- La lettre de convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 10 OCTOBRE
 - Les statuts de la SAS
 - Le rapport de la présidence,
 - Le texte des résolutions

6
OK CM
AP 17